

Bulletin provincial 2023
N° 15

Sommaire

N° 45.- ARRÊTÉ DU GOUVERNEUR

- Arrêté du 4 décembre 2023 – Désignation de Monsieur Michaël Gemenne, Directeur des services fédéraux, pour remplacer le Gouverneur de la Province de Namur du 7 décembre 2023 à 8h00 au 9 décembre 2023 à 15h00

Pages 3096 à 3098

N° 45.- ARRÊTÉ DU GOUVERNEUR

- Arrêté du 4 décembre 2023 – Désignation de Monsieur Michaël Gemenne, Directeur des services fédéraux, pour remplacer le Gouverneur de la Province de Namur du 7 décembre 2023 à 8h00 au 9 décembre 2023 à 15h00



LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE NAMUR

PROVINCE DE NAMUR
Monsieur Valéry ZUINEN
Directeur général

Namur, le 4 décembre 2023

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que je serai en mission à Paris dans le cadre du Forum de l'Association des Préfets et Représentants de l'Etat de la Francophonie du 7 décembre 2023 à 8h00 au 9 décembre 2023 à 15h00.

Vous trouverez en annexe, pour information, copie de l'arrêté par lequel Monsieur Michaël Gemenne, Directeur des Services fédéraux, est désigné pour me remplacer durant cette période. Il assistera dès lors à la séance du Collège provincial du jeudi 7 décembre 2023 et m'y représentera.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Denis MATHEN

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

VU l'arrêté royal du 15 décembre 1820, modifié par les arrêtés royaux des 27 février 1935, 26 décembre 1960 et 13 janvier 1964 portant instruction pour les Gouverneurs de province ;

VU la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des Gouverneurs de province et, plus particulièrement les articles 2 et 16 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 15 avril 2009 relative au remplacement du Gouverneur en son absence ;

VU la lettre-circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville de Wallonie du 14 janvier 2010, relative à l'interprétation de la circulaire du 15 avril 2009 ;

Considérant qu'il sera en mission à Paris dans le cadre du Forum de l'Association des Préfets et Représentants de l'Etat de la Francophonie du 7 décembre 2023 à 8h00 au 9 décembre 2023 à 15h00 ;

Considérant que Madame Marie Muselle, Commissaire d'arrondissement de la province de Namur et Monsieur Christian Hébrant, Chef de cabinet, participent également à ce Forum.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Michaël Gemenne, Directeur des services fédéraux, est désigné pour remplacer pour autant que de besoin le Gouverneur de la province de Namur du 7 décembre 2023 à 8h00 au 9 décembre 2023 à 15h00.

Article 2 : Expéditions du présent arrêté seront transmises à Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, au Ministre-Président de la Wallonie, à Madame la Ministre régionale de la Fonction publique (avec copie au secrétariat général du SPW), à Monsieur le Ministre régional du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville et à Monsieur Michaël Gemenne, Directeur des services fédéraux.

Namur, le 4 décembre 2023

(s) Denis MATHEN
Gouverneur,

Pour expédition conforme, le 4 décembre 2023

Le Gouverneur
D. MATHEN

